



Credit a la consommation de plus de 50 000 e

Par **dos reis joaquim**, le **14/11/2008 à 11:18**

Bonjour, une banque peut elle octroyer un crédit à la consommation d'un montant de plus de 50 000€ + un crédit immobilier également supérieur à 50 000 € en endettant le client à plus de 50%, pour que celui rachète sa part pour pouvoir garder sa maison suite à une séparation avec sa concubine? En effet je me trouve actuellement surendetté à plus de 50%.

Par **juri15**, le **14/11/2008 à 14:45**

Bonjour, Il n'existe pas de seuil légal pour le taux d'endettement, le taux des 33 % résulte d'une pratique bancaire de prudence. Ceci étant, la banque peut engager sa responsabilité si elle accorde des crédits de manière inconsidérée, et si elle savait que vous ne pourriez pas rembourser. Cordialement, Juri15

Par **dos reis joaquim**, le **14/11/2008 à 17:09**

merci de votre réponse, mais en fait ma question était surtout, est ce que la banque peut accorder des crédits à la consommation d'un montant supérieur à 21 500€? merci beaucoup cordialement